**Projet de résolution**

**Auteur : Indonésie**

**Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique**

*La Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 73/4 du 19 mai 2017 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique,

*Se félicitant* du succès de la quatrième Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Bangkok et en ligne du 14 au 17 décembre 2021[[1]](#footnote-2),

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique[[2]](#footnote-3) et le Programme d’action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique   
(2022-2026)[[3]](#footnote-4) ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D’accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique ;

b) D’aider les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique à mettre en œuvre le Programme d’action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), en coopération avec les autres entités concernées ;

c) De procéder à une évaluation de la mise en œuvre du Programme d’action régional en 2026 et de soumettre un rapport assorti de recommandations à cet égard à la cinquième Conférence ministérielle sur les transports ;

d) De lui rendre compte, à sa quatre-vingt-troisième session, de l’application de la présente résolution.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. ESCAP/78/15. [↑](#footnote-ref-2)
2. ESCAP/78/15/Add.1. [↑](#footnote-ref-3)
3. ESCAP/78/15/Add.2. [↑](#footnote-ref-4)